

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Je souhaite porter à votre attention plusieurs éléments préoccupants concernant le déroulement du vote tenu à bulletin secret lors de la séance du 02 mai 2025 ainsi que le contenu des attestations sur l'honneur signées postérieurement.

1. Absence de préparation du scrutin

Il est important de rappeler qu'aucun bulletin spécifique n'avait été prévu en amont de la séance pour assurer le bon déroulement d'un vote à bulletin secret. Vous aviez indiqué, Monsieur le Maire, que chaque élu devait écrire de sa main sa réponse sur un papier libre. Cette méthode va pourtant à l'encontre des principes fondamentaux encadrant ce type de scrutin (cf **enregistrement 6'50 à le 7'08**).

Il a fallu l'intervention de Mme Peythieu, conseillère municipale pour vous expliquer la tenue du vote à bulletin secret. (**cf enregistrement 7'12**)

Je me permets donc de rappeler que la préparation matérielle et réglementaire du vote relève de la compétence du Maire, en sa qualité de président de séance. Garantir la régularité d'un scrutin fait pleinement partie des responsabilités inhérentes à cette fonction.

2. Atteinte au secret du vote

Des attestations signées mentionnent le vote de certains élus alors que le scrutin était à bulletin secret. Cette démarche, volontaire, remet en question un principe fondamental du droit électoral local : la confidentialité de l'expression du suffrage.

En affirmant leur propre vote dans ces attestations sur l'honneur, certains élus ont non seulement violé le principe du secret électoral les concernant, mais ont aussi porté atteinte au secret du vote des huit autres élus, dont le mien. En effet, cette démarche permet, par recoupement ou déduction, d'identifier indirectement les suffrages restants, ce qui porte gravement atteinte à l'anonymat garanti par la loi pour l'ensemble des votants.

A savoir faire rédiger une attestation sur l'honneur sur un vote secret est illégal et peuvent être considérées comme :

- *Violation du caractère secret du scrutin
- *Une pression morale ou hiérarchique
- *Un abus de pouvoir

A savoir, rédiger une attestation sur l'honneur concernant un vote secret et en mentionnant le noms de certains élus est contraire aux règles de confidentialités et peut entraîner un dépôt de plainte.

Le secret du vote n'est pas une formalité mais une garantie essentielle, qui vise à protéger l'expression libre et sincère de chacun. Le dévoilement postérieur du vote individuel, y compris par attestation sur l'honneur, ne saurait en modifier la nature ni le résultat.

Si l'on tient compte de votre observation inscrite sur votre attestation, il en ressort que vous seriez 7 à avoir voté contre. Que faites-vous alors des 8 autres votes exprimés qui représentent la majorité absolue ?

3. Mention de mon nom et mise en cause indirecte

Certaines attestations comportent des références explicites à ma personne, suggérant à tort que j'aurais pu avoir une influence ou une responsabilité dans le résultat ou le déroulement du dépouillement. Ces insinuations sont inexactes et infondées, et j'en conteste formellement le bien-fondé. En l'état, ces mentions laissent place à des interprétations pouvant nuire à ma réputation sans aucun fondement. Et je me réserve le droit de déposer une plainte en gendarmerie à l'encontre des 7 signataires pour propos infondés.

4. Déroulement dépouillement et Présence effective des signataires de l'attestation sur l'honneur lors du dépouillement

Contrairement à ce qui a pu être écrit, l'ensemble des personnes signataires se trouvait tous autour de la table du conseil sur laquelle a eu lieu le dépouillement (M le Maire à 1m20 environ) de plus les bulletins ont été lus et déposés un par un sur 2 piles pour le « OUI » et une pour le « NON », de manière visible et transparente.

Lors de mon hésitation sur l'interprétation d'un bulletin, c'est Monsieur le Maire président de séance qui a lui-même tranché en déclarant à voix haute : « **C'est un oui** ». (cf **enregistrement 12'23**). Ce fait est connu des présents et démontre que le dépouillement s'est déroulé de façon ouverte, sous le regard de tous.

Sur votre attestation sur l'honneur, vous écrivez que vous remettez en cause la sincérité de ce scrutin concernant le dépouillement mais M le Maire je vais reprendre vos paroles que vous avez tenu juste après la fin du dépouillement :

Je vous cite « **alors, ensuite, donc tu reprepares des papiers Eric, Oui Non, pareil heu tu les laisses pas là parce que tu vas redistribuer** ». A ce moment précis Sylvie Clavel vous demande si elle les brûle parlant des bulletins du scrutin ? Vous répondez alors « **oui enfin on les brûlera après ou dans le broyeur si tu veux. Donc, la 2ème question est le poste est actuellement heu vacant M Spinouze n'étant plus 4ème adjoint, est que le 2ème vote c'est : est ce qu'on maintient la fonction c'est pas nominatif** » (cf **enregistrement 13'40 à la 14'22**),

C'est à ce moment que Mme Sylvie Clavel et moi-même vous interpellons en vous rappelant le nombre de OUI et de NON, nous entendons la secrétaire de mairie confirmer les propos ; (cf **enregistrement 14'20 à 14'30**). De nouveau je cite vos propos « **c'est maintenu ah bah alors OUI, pardon excusez moi** ».....

Cela démontre très bien, que vous aviez mal interprété le résultat par contre cela démontre aussi M le Maire que vous aviez validé les **10 « pour » et les 5 « contre »** et de fait accepté le résultat du scrutin à cet instant. Aucune contestation de votre part ou des 6 autres signataires n'a été signalée jusqu'à la fin du conseil.

5. Présidence de séance et responsabilités

Je vous saurais gré, Monsieur le Maire, de bien vouloir m'indiquer qui était officiellement désigné président de séance lors du scrutin en question. Cette information est indispensable pour déterminer les responsabilités réglementaires.

En complément, plusieurs interrogations légitimes méritent d'être posées :

- Pourquoi n'avez-vous pas contesté le vote à l'issue du dépouillement, si des irrégularités étaient supposées ?
- Pourquoi ne pas avoir repris Mme Peythieu, concernant le choix du conseiller pour effectuer le dépouillement ?
 - . Pourquoi ne pas m'avoir empêcher de procéder au dépouillement en tant que personne concerné ?
- Connaissez-vous les textes de loi régissant la composition d'un bureau de vote, le rôle du président de séance, les modalités de dépouillement, la neutralité des scrutateurs et la conservation des bulletins ?

.Est ce que les votes démocratiques dont vous ne connaissez pas le résultat en amont vous dérange

Je voudrais signaler que Mme Moulier Isabelle secrétaire de séance du CM du 02 Mai 2025 qu'elle a rédigé le PV de cette séance en indiquant 10 pour et 5 contre. Le PV a été signé par elle même **sans aucune observation** contrairement à M le Maire. Par contre, Mme Moulier est signataire de l'attestation sur l'honneur. Le sincérité de tout cela me laisse songeur.

Ces questions, posées dans un souci de clarté, relèvent d'une exigence légitime de transparence administrative et de conformité réglementaire.

Je vous invite M le Maire par la même occasion a prendre connaissance du code électoral.

6, Atteinte à ma sérénité d'exercice et forme de pression

Je tiens également à exprimer mon inconfort croissant face à la récurrence de la mise en cause de ma personne au sein de ce conseil. Mon nom a été à quatre reprises à l'ordre du jour, ce qui, au regard du contexte actuel, cela s'apparente à une forme d'intimidation indirecte ou de pression morale.

7. Transmission aux autorités compétentes

Au vu des éléments soulevés, je vous informe que je me laisse le choix de fournir les attestations ainsi que l'ensemble des documents (PV de séance, attestation sur l'honneur

des 7 signataires, enregistrement audio) liés au déroulement du vote aux instances compétentes, à savoir :

- M le Préfet du Cantal(représentation de l'État),
- Les services de contrôle de légalité,
- Les autorités judiciaires (tribunal administratif et pénal)


Cette démarche de signalement, permettra de garantir le respect des règles démocratiques fondamentales et à préserver la confiance dans nos institutions locales.

Pour finir M le Maire, je suis bien conscient des nombreuses démarches que vous avez entreprises pour tenter de me pousser à quitter mes fonctions d'adjoint. Mais malgré les pressions, les manoeuvres et les épreuves je suis toujours là et cela jusqu'à la fin de mon mandat. Et tout cela comme au début de mon mandat sans percevoir aucune indemnités !

Je reste naturellement à disposition des autorités concernées pour toutes informations complémentaires.

M Spinouze Damien

4 ème adjoint



Document à annexer au PV